



BOUYGUES

Donnons vie au progrès

**ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/06/2026**

Chantier du tunnel routier de River Torrens to Darlington
(T2D) en Australie. Bouygues Construction

SOMMAIRE

NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS	2
NOTE 2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE	4
NOTE 3	ACTIF NON COURANT.....	7
NOTE 4	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	8
NOTE 5	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	9
NOTE 6	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES	10
NOTE 7	PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	12
NOTE 8	CHIFFRE D'AFFAIRES	13
NOTE 9	RESULTAT OPERATIONNEL	15
NOTE 10	IMPOT	15
NOTE 11	INFORMATION SECTORIELLE.....	16
NOTE 12	ENGAGEMENTS HORS BILAN	23
NOTE 13	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	23
NOTE 14	DIFFERENDS ET LITIGES	24
NOTE 15	ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	26

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs du premier semestre 2026

Les principales opérations du premier semestre 2026 sont présentées ci-après :

- Le 22 janvier 2026, les trois opérateurs Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange (le « Consortium ») confirment l'existence de discussions avec le groupe Altice en vue de l'acquisition potentielle d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Des travaux de due diligences ont été engagés depuis début janvier 2026.

Le 17 avril 2026, Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange ont annoncé la remise d'une nouvelle offre et sont entrés en négociations exclusives en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Cette nouvelle offre porte sur un montant total de 20 milliards d'euros de valeur d'entreprise pour les actifs considérés du groupe Altice en France. La répartition du prix et de la valeur serait de l'ordre de 42% pour Bouygues Telecom, 31% pour Free-Groupe Iliad et 27% pour Orange.

Le 6 juin 2026, Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange ont annoncé la signature d'un protocole d'accord avec Altice France, confirmant la répartition du prix susmentionnée entre les acquéreurs. Dans le cadre de la répartition envisagée entre les membres du consortium, Bouygues Telecom reprendrait notamment (sur base des données 2025) : l'activité et la clientèle SFR Business, soit environ 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires ; une partie de l'activité et de la clientèle SFR Grand Public soit environ 3,8 millions de clients Mobile (dont MVNO Prixtel pour environ 0,5 million de clients) et environ 2,6 millions de clients Fixe ; le réseau Mobile de SFR en zones non denses, actuellement partagé avec Bouygues Telecom dans le cadre de l'accord de partage de réseau, dit « Crozon » ; les infrastructures dédiées au B2B Fixe, la part de SFR dans le réseau horizontal FTTH sur une partie de la zone très dense, dit « Faber » ; et une partie du réseau de distribution. Les actifs (notamment les réseaux Fixe et Mobile hors Crozon, une partie du réseau de distribution et le système d'information hors B2B) non repris par les trois opérateurs resteraient gérés pendant une phase transitoire de minimum 30 mois au sein de SFR SA, qui sera détenue à parts égales par les trois membres du Consortium afin d'assurer la continuité des opérations pendant la période de transition. Sur la base des résultats 2025 du périmètre visé par le consortium, le périmètre revenant à Bouygues Telecom représente (en format comptable Altice) 52% du chiffre d'affaires comptable (soit environ 4,1 milliards d'euros) et 42% de l'EBITDAaL du périmètre visé après ajustements notamment des éléments non récurrents (soit environ 1 milliard d'euros sur la base d'environ 2,3 milliards d'EBITDAaL).

La Commission européenne a considéré que l'Autorité française de concurrence était la mieux placée pour examiner cette opération de concentration, au regard notamment de son impact sur le marché national, de son expérience dans ce secteur, et du contexte dans lequel s'inscrit cette opération. Compte tenu notamment de la complexité de ces dossiers et des caractéristiques des marchés concernés, leur instruction devrait durer au moins dix-huit mois.

La réalisation définitive de l'opération pourrait intervenir au 2^{ème} semestre 2027, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires et de la levée des conditions suspensives applicables. Il n'y a aucune certitude que cette opération soit réalisée.

- Le 18 février 2026, Bouygues Telecom a annoncé qu'elle n'exercera pas en 2026 l'option d'achat, dont la période d'exercice s'étend du 15 mars au 15 juin 2026, qui lui permettrait de détenir 51% de la co-entreprise SDAIF détenue avec Vauban Infrastructure Partners.
- Le 28 février 2026, un conflit militaire a éclaté entre les États-Unis, Israël et l'Iran. Bouygues, ayant très peu d'activité dans la zone Moyen-Orient (moins de 0,5% du chiffre d'affaires total du Groupe), n'est pas directement impacté par le conflit en cours. Néanmoins, le Groupe reste très vigilant quant aux conséquences que ce conflit pourrait avoir sur les activités, les résultats et l'appréciation de la valeur des métiers du Groupe.
- Le 19 mars 2026, Colas a signé un protocole d'accord en vue de l'acquisition des activités de construction routière et de recyclage du groupe Frauenrath, implanté en Allemagne. Ces activités, qui couvrent notamment la construction routière, l'aménagement urbain et l'économie circulaire, emploient environ 420 personnes. En 2025, elles ont généré un chiffre

d'affaires d'environ 150 millions d'euros. Le 29 mai 2026, Colas a finalisé l'acquisition de 100% du groupe Frauenrath pour 133 millions d'euros et d'actifs immobilisés pour 17 millions d'euros. Au 30 juin 2026, dans l'attente de la finalisation de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 133 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 150 millions d'euros.

- Le 18 mai 2026, Equans a annoncé la cession de ses activités Infra & Mobility BV de concession de recharge pour véhicules électriques aux Pays-Bas, après un examen stratégique complet en 2025 (cf. note 1.2). La cession de ces activités a été finalisée pour 130 millions d'euros.
- Le 30 juin 2026, Bouygues Construction a finalisé l'acquisition d'une participation de 100% du capital de Vannoy Construction, l'une des principales entreprises générales de construction du sud-est des États-Unis. Vannoy Construction est particulièrement active dans des secteurs stratégiques à fort potentiel, tels que la santé, l'éducation, l'industrie et la distribution, elle bénéficie d'un carnet de commandes solide qui témoigne de la confiance durable de ses clients. En 2025, l'entreprise américaine a réalisé un chiffre d'affaires de 873 millions d'euros. Le prix d'acquisition à la date de réalisation de l'opération s'élève à 260 millions d'euros. Dans l'attente de la finalisation du bilan d'ouverture et de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé au 30 juin 2026 pour 128 millions d'euros en tenant compte d'une trésorerie acquise comptabilisée pour 132 millions d'euros. L'impact provisoire sur l'endettement net est de 128 millions d'euros.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2025

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2025 sont présentées ci-après :

- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de cinq sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Ile-de-France. En complément des deux sites cédés le 18 décembre 2024, les trois sites restants ont été cédés en janvier 2025 pour 87 millions d'euros. Une plus-value de 12 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » en 2025 (cf. note 9 de l'annexe). Cette cession a été traitée comme une opération de cession-bail et conformément à la norme IFRS 16, le prix de cession a été classé dans l'état consolidé des flux de trésorerie en investissement pour la partie cédée pour un montant de 39 millions d'euros et en financement pour la partie conservée pour un montant de 48 millions d'euros.
- Les 14 février et 28 février 2025, la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale ont été adoptées. Les impacts constatés sur l'exercice 2025 s'élèvent à environ 93 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Ils concernent principalement la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France pour laquelle une charge de 81 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes 2025 en impôts (69 millions d'euros en résultat net part du Groupe).
- En début d'année 2025, Equans a relancé un examen stratégique complet de ses activités de recharge de véhicules électriques aux Pays-Bas. Equans est entrée alors en négociation pour la cession de sa filiale Equans Infra & Mobility BV avec un consortium formé d'Aberdeen et d'Infrabridge.

Les activités liées aux contrats de concession de bornes de recharges pour véhicules électriques hollandais étant disponibles à la vente au 31 décembre 2025, l'ensemble des actifs et passifs relatifs à ces activités ont été classés en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » et « Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente » en bas de bilan, conformément à IFRS 5, pour 112 millions d'euros et 32 millions d'euros respectivement. La juste valeur estimée des actifs destinés à être cédés étant supérieure à leur valeur comptable, aucune perte de valeur de ces actifs n'a été constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Au 30 juin 2026, ces activités ont été cédées (cf. note 1.1 de l'annexe).

- Le 30 juillet 2025, Bouygues Telecom et SFR ont annoncé être entrés en négociations exclusives avec Phoenix Tower International en vue de lui céder 100% du capital et des droits de vote de la société Infracos, société commune créée en 2014 entre Bouygues Telecom et SFR dans le cadre de la mise en œuvre des accords dits « Crozon » permettant le déploiement et l'exploitation de sites radios mutualisés en zone moins dense. Bouygues Telecom et SFR détiennent chacun 50% de la société Infracos. Cette cession n'a pas été qualifiée de cession d'activité. En consolidation, cette cession a été

traitee comme une opération de cession-bail et conformément à la norme IFRS 16, le prix de cession a été classé dans l'état consolidé des flux de trésorerie en investissement pour la partie cédée pour un montant de 322 millions d'euros et en financement pour la partie conservée pour un montant de 106 millions d'euros. Par ailleurs, à la suite de la cession, un nouveau contrat de partage des réseaux d'accès Mobile (RAN sharing) avec SFR portant sur les sites d'Infracos Sanctus (sites détenus précédemment par Infracos mais ne faisant pas l'objet d'une cession à Phoenix Tower International) prévoit une facturation entre Bouygues Telecom et SFR, et inversement conduisant à constater une charge nette décaissée fin 2025 de 58 millions d'euros dans les comptes de Bouygues Telecom. Ces opérations se traduisent par un produit net de 209 millions d'euros comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » et par un désinvestissement net contribuant au cash-flow libre avant variation du besoin en fonds de roulement de 370 millions d'euros au 31 décembre 2025.

- Le 5 août 2025, Colas Inc., filiale américaine de Colas, a annoncé avoir signé un protocole d'accord visant à acquérir 100% des titres de la société Suit-Kote, jusqu'alors détenus par la famille Suits, fondatrice de l'entreprise en 1921, pour un montant de plus de 450 millions de dollars américains. Suit-Kote est spécialisée dans la distribution de bitume liquide, dans la fabrication de mélanges d'émulsion, ainsi que dans les services de construction et de préservation des chaussées dans plusieurs États du nord-est des États-Unis. Avec plus de 750 employés, Suit-Kote génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 500 millions de dollars américains. Au 30 juin 2026, le dossier est toujours en cours d'instruction par l'autorité américaine de la concurrence.
- Le 14 octobre 2025, Bouygues Telecom, Free-Groupe iliad et Orange ont annoncé la remise d'une offre conjointe non engageante en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Elle vise la plupart des actifs de l'opérateur SFR, mais exclut notamment les participations dans les sociétés Intelcia, UltraEdge, XP Fibre et Altice Technical Services ainsi que les activités du groupe Altice dans les départements et régions d'outre-mer. Cette offre porte sur un montant total de 17 milliards d'euros de valeur d'entreprise pour les actifs considérés du groupe Altice en France et fait ressortir une valeur d'entreprise implicite indicative pour l'ensemble d'Altice France de plus de 21 milliards d'euros.

Le 15 octobre 2025, Bouygues Telecom, Free-Groupe iliad et Orange ont pris note de la décision du groupe Altice de rejeter leur offre conjointe non engageante remise le 14 octobre pour le rachat d'une large part des activités télécoms d'Altice France. Les trois opérateurs maintiennent leur offre et souhaitent créer un dialogue constructif avec le groupe Altice et ses actionnaires pour envisager ensemble la manière dont ce projet pourrait prospérer.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 30 juin 2026

- Le 22 juillet 2026, Equans a annoncé l'acquisition de l'entreprise australienne CV Services Pty Ltd qui emploie 880 personnes. L'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 156 millions d'euros pour son exercice clos le 30 juin 2026.

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (« le Groupe ») au 30 juin 2026 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 présentés dans le document d'enregistrement universel déposé le 19 mars 2026 auprès de l'AMF.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par l'ancien International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretation Committee, ou émises par l'organisme qui l'a précédé, le Standing

Interpretation Committee (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 juin 2026, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire), devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe, et intègrent le bilan, le compte de résultat, l'état des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et l'annexe.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses six métiers. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 29 juillet 2026.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2026 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états financiers au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2025.

La Direction du Groupe a établi les comptes consolidés intermédiaires condensés en prenant en compte des estimations et hypothèses telles que décrites en note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Les méthodes d'évaluation spécifiques aux comptes consolidés intermédiaires condensés sont les suivantes :

- Lors des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt des sociétés au titre de la période est évaluée selon les principes définis par la norme IAS 34 sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des avantages du personnel correspondent au prorata des charges estimées sur l'année, calculées sur la base des hypothèses actuarielles et des prévisions réalisées au 31 décembre 2025. Les effectifs, les salaires ou les hypothèses actuarielles sont mis à jour lorsque l'impact est significatif.

La loi de finances pour 2026 a supprimé l'exonération d'impôt sur le revenu applicable aux gratifications versées au titre des médailles du travail. En conséquence, le Bulletin officiel de la sécurité sociale du 10 avril 2026 a précisé que ces gratifications ne bénéficieront plus de l'exonération de cotisations sociales à compter du 1^{er} janvier 2027. À la suite de cette évolution réglementaire, le Groupe a engagé une revue des modalités d'attribution des médailles du travail. L'évaluation des conséquences de cette évolution est en cours. À la date d'arrêté des comptes semestriels, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable l'impact de ce changement.

À compter du 1^{er} janvier 2026, TF1 a révisé les modalités d'allocation du coût d'acquisition de fictions françaises du secteur média entre les droits de coproduction et les droits de diffusion contractuellement définis. Ce changement se traduit par un reclassement d'une partie de la quote-part comptabilisée en immobilisations incorporelles au profit des stocks de programmes et un transfert par corrélation des dotations aux amortissements et aux provisions vers une consommation des stocks de programmes. En lien avec ce contexte, TF1 a révisé le profil de consommation de la part antenne pour une fiction d'une durée au moins égale à 52 minutes, à hauteur de 90% à la première diffusion et de 10% à la deuxième diffusion. Ces révisions constituent des changements d'estimation comptable appliqués de manière prospective. Ces révisions d'estimation n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.3 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Au 30 juin 2026, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2025, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2026.

- Principaux amendements significatifs en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2026
 - Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contracts Referencing Nature-Dependent Electricity
 Le 1^{er} juillet 2025, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation des contrats de fourniture d'électricité renouvelable (Power Purchase Agreements – PPA), visant à améliorer l'information financière sur les effets de ces contrats. Ces amendements :
 - clarifient les modalités d'application de l'exemption dite d'usage propre (own-use) à certains contrats d'approvisionnement en énergie verte avec livraison physique de l'énergie) ;
 - permettent la comptabilité de couverture pour certains contrats d'électricité renouvelable ;
 - et demandent aux entités d'ajouter de nouvelles obligations d'information sur les modalités, le volume, le prix et la juste valeur des contrats d'électricité renouvelable.
 L'application de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du premier semestre 2026.
 - Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers
 Le 30 mai 2024, l'IASB a publié les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Ces amendements portent sur la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et passifs financiers et l'appréciation des caractéristiques des flux contractuels pour le classement des actifs financiers (actifs financiers comportant une clause contingente, actifs de titrisation et actifs sans recours). L'application de l'amendement à IFRS 9 se traduit par une amélioration de l'endettement net du Groupe au 1^{er} janvier 2026 de 130 millions d'euros et au 30 juin 2026 de 59 millions d'euros. L'amélioration au 1^{er} janvier 2026 a été appréhendée dans le tableau de flux de trésorerie et dans la variation de l'endettement net du premier semestre 2026 (cf. note 7.1 de l'annexe) comme une variation de la trésorerie nette à l'ouverture. L'amélioration de 59 millions d'euros est présentée dans le tableau des principales variations de l'endettement financier net entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 au sein des variations d'exploitation (cf. note 7.2 de l'annexe).
 L'application de l'amendement à IFRS 7 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du premier semestre 2026.
- Principales normes, amendements et interprétations essentiels d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2027, dont l'application n'a pas été anticipée par le Groupe :
 - IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers
 Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ». IFRS 18 remplacera IAS 1 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées afin de permettre aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière des entreprises au travers de trois axes principaux :
 - l'amélioration de la comparabilité du compte de résultat avec l'introduction de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et la mise en place de sous-totaux obligatoires ;
 - l'amélioration des informations communiquées sur les indicateurs de performance ; et
 - la revue de la pertinence des informations à communiquer dans les états financiers ou dans les notes annexes afin que celles-ci soient le plus utiles aux investisseurs.
 Cette norme a été adoptée le 16 février 2026 par l'Union européenne et sera applicable au 1^{er} janvier 2027, avec une application rétrospective. Le Groupe n'anticipe pas son application pour l'exercice 2026. L'impact d'IFRS 18 sur la présentation des états financiers et des notes annexes du Groupe est actuellement en cours de finalisation. Les travaux réalisés à ce jour permettent néanmoins d'identifier certaines incidences liées à l'application de cette norme.
 Le Groupe prévoit de conserver une présentation du compte de résultat par nature, celle-ci étant jugée la plus pertinente au regard de la diversité de ses activités et des pratiques de ses concurrents. Par ailleurs, le Groupe n'anticipe pas de reclassements significatifs de produits et charges financiers des catégories « Investissement » et « Financement » vers la catégorie « Exploitation » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRS 18.

Le tableau des flux de trésorerie commencera désormais par le résultat opérationnel. Il sera impacté par la suppression de certaines options de présentation prévues par IAS 7 et jusqu'à présent retenues par le Groupe. À ce titre, les dividendes reçus des coentreprises et des entités associées, ainsi que les intérêts perçus, qui étaient respectivement présentés dans les flux nets générés par l'activité et dans les flux nets liés aux opérations de financement, devront désormais être classés parmi les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

À ce stade de l'interprétation des textes, le Groupe prévoit de maintenir ses principaux indicateurs de performance financière, à savoir le résultat opérationnel courant des activités (ROCA), l'EBITDA après Loyer (EBITDAaL) et le cash-flow libre. Le ROCA et l'EBITDAaL seront qualifiés de mesures de performance définies par la direction (« Management Performance Measures » ou « MPM ») et feront, à ce titre, l'objet des informations spécifiques requises par IFRS 18 dans une note dédiée aux états financiers (réconciliation avec le sous-total le plus proche au compte de résultat, impact des minoritaires et de l'impôt sur les éléments en écarts).

Note 3 Actif non courant

3.1 Goodwill

3.1.1 Évolution de la valeur nette sur le premier semestre 2026

	Valeur nette
31/12/2025	13 715
Changements de périmètre	308 ^a
Pertes de valeur	
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	11 ^b
30/06/2026	14 034

(a) L'impact positif s'explique principalement par les acquisitions du groupe Vannoy Construction par Bouygues Construction pour un impact de 128 millions d'euros (cf. note 1.1), du groupe Frauenrath par Colas Allemagne pour un impact de 133 millions d'euros (cf. note 1.1) et de Asti, Esave, SH Kälte par Equans pour respectivement 22 millions d'euros, 13 millions d'euros et 7 millions d'euros.

(b) L'impact positif de 11 millions d'euros est lié aux écarts de conversion.

Les goodwill provisoires au 30 juin 2026 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2026 sont déterminés de la manière suivante :

	Groupe Frauenrath ^a	Vannoy Construction ^a
UGT	Colas	Bouygues Construction
Prix d'acquisition : (I)	133	260
Actifs nets acquis hors goodwill : (II)		(132)
Actif non courant		(14)
Actif courant		(264)
Passif non courant		
Passif courant		146
Affectation du prix d'acquisition : (III)		
Écarts d'évaluation incorporels		
Écarts d'évaluation corporels		
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)		
Part non acquise : (IV)		
Goodwill (I)+(II)+(III)+(IV)	133	128
Écarts de conversion		
Goodwill au 30/06/2026	133	128

(a) L'allocation du prix d'acquisition est provisoire.

3.1.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

UGT	30/06/2026		31/12/2025	
	Total	Bouygues ou filiales (%)	Total	Bouygues ou filiales (%)
Colas ^a	1 706	100,00	1 566	100,00
Bouygues Construction ^b	386	100,00	253	100,00
Equans ^a	6 276	100,00	6 231	100,00
Bouygues Telecom ^a	4 328	90,53	4 328	90,53
TF1 ^a	1 338	47,55	1 337	47,05
TOTAL	14 034		13 715	

(a) Goodwill sur acquisitions réalisées par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT.

(b) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement.

Le recul au premier semestre 2026 du cash-flow libre de Bouygues Telecom et de TF1 par rapport au premier semestre 2025 (cf. note 11 de l'annexe) ne remet pas en cause l'objectif de flux normatif retenu dans le cadre des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2025. Ainsi, en l'absence d'indice de perte de valeur, les goodwill comptabilisés au 30 juin 2026 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de dépréciation.

3.2 Coentreprises et entités associées

La quote-part du résultat des coentreprises et entités associées est détaillée par métier en note 11 de l'annexe.

	Valeur nette
31/12/2025	1 614
Quote-part du résultat de la période	3
Écarts de conversion	(1)
Autres éléments du résultat global	(2)
Résultat net et autres éléments du résultat global	
Distribution de dividendes, investissements et augmentations de capital, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	35 ^a
30/06/2026	1 649

(a) Dont :

- 77 millions d'euros d'augmentations nettes de capital, dont 75 millions d'euros chez Bouygues Telecom (correspondant à Phoenix France Infrastructures 2 pour 70 millions d'euros par conversion de prêt et à Cellnex France Infrastructures pour 5 millions d'euros), 4 millions d'euros chez Bouygues Immobilier et un remboursement de capital net de 2 millions d'euros chez Colas ;
- 40 millions d'euros de réduction de la valeur nette à la suite d'encaissement de dividendes, dont 20 millions d'euros chez Colas, 7 millions d'euros chez Bouygues Construction, 11 millions d'euros chez Equans et 2 millions d'euros chez Bouygues Immobilier ;
- 10 millions d'euros de changement de périmètre, dont 8 millions d'euros chez Colas (avec Colas Contracting Pty Ltd pour 5 millions d'euros et les entités consolidées par mise en équivalence du groupe Rougeot pour 3 millions d'euros) ; et
- 9 millions d'euros de reclassement de quotes-parts négatives en provisions.

Note 4 Information sur les capitaux propres consolidés

4.1 Capital de Bouygues SA

Au 30 juin 2026, le capital social de Bouygues SA est constitué de 388 056 105 actions, d'une valeur nominale d'un euro. Ce capital comprend 1 966 294 actions détenues en propre (hors contrat de liquidité) dont 400 000 actions sont destinées à être annulées pour 17 millions d'euros et 1 566 294 actions sont destinées à des plans d'actions gratuites pour 73 millions d'euros. Au cours du premier semestre 2026, 1 241 971 actions détenues en propre (hors contrat de liquidité) ont été acquises pour 62 millions d'euros et 311 232 actions livrées aux collaborateurs du Groupe pour 11 millions d'euros.

	31/12/2025	Flux 2026		30/06/2026
		Augmentation	Réduction	
Actions	385 323 631	2 732 474		388 056 105
NOMBRE DE TITRES	385 323 631	2 732 474		388 056 105
Nominal	1 €			1 €
CAPITAL EN EUROS	385 323 631	2 732 474		388 056 105

Les augmentations de capital de 2 732 474 actions réalisées au cours du premier semestre 2026 correspondent à l'exercice d'options de souscription pour un montant de 96 millions d'euros.

Note 5 Provisions non courantes et courantes

5.1 Provisions non courantes

Au 30 juin 2026, les provisions non courantes s'élèvent à 2 655 millions d'euros :

	Avantages du personnel ^a	Litiges, contentieux, réclamations, travaux ^b	Garanties données ^c	Autres provisions non courantes ^d	Total
31/12/2025	829	485	710	755	2 779
Écarts de conversion			7	2	9
Changements de périmètre	(4)	4	(1)	(1)	(2)
Dotations	52	16	32	25	125
Reprises sur provisions utilisées	(45)	(61)	(36)	(24)	(166)
Reprises sur provisions non utilisées	(1)	(9)	(8)	(4)	(22)
Gains et pertes actuariels	18				18 ^e
Virements de rubriques et autres mouvements	5	(18)	(2)	(71)	(86)
30/06/2026	854	417	702	682	2 655 ^f

Les provisions sont valorisées en fonction de la meilleure estimation du risque par le management. Les provisions pour litiges, contentieux, réclamations et travaux concernent principalement Colas, Bouygues Construction, Equans et Bouygues Telecom. L'indication de provisions individualisées n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Avantages du personnel	854
Indemnités de fin de carrière (IFC)	604
Médailles du travail	164
Autres avantages du personnel long terme	86
(b) Litiges, contentieux, réclamations, travaux	417
Provisions sur litiges clients	84
Réclamations sous-traitants	185
Autres litiges de personnel et divers	148
(c) Garanties données	702
Provisions pour garanties décennales	598
Provisions pour garanties complémentaires Bâtiment Génie civil/Travaux publics	104
(d) Autres provisions non courantes	682
Provisions pour risques divers étrangers	20
Provisions pour risques sur sociétés non contrôlées (y compris pertes au-delà de l'investissement initial des coentreprises et sociétés associées)	126
Démantèlement et remise en état des sites	317
Provisions pour contrôle des organismes sociaux	85
Autres provisions non courantes	134

(e) Les écarts actuariels au titre des avantages du personnel figurent pour 18 millions d'euros en négatif dans l'état consolidé des autres éléments du résultat global.

(f) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions non courantes s'établissent à 58 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 57 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ils sont constitués de provisions pour garanties données pour 51 millions d'euros (risque lié au « Building Safety Act » au Royaume-Uni) et de provisions pour litiges et contentieux pour 7 millions d'euros. La variation de la période s'explique principalement par les effets de conversion de la livre sterling.

5.2 Provisions courantes

Au 30 juin 2026, les provisions liées au cycle d'exploitation s'élèvent à 2 123 millions d'euros :

Provisions liées à l'exploitation	Provisions pour garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison chantiers	Autres provisions courantes ^a	Total
31/12/2025	139	642	775	627	2 183
Écarts de conversion		5	6	3	14
Changements de périmètre		(1)	2	5	6
Dotations	20	80	183	109	392
Reprises sur provisions utilisées	(12)	(79)	(139)	(157)	(387)
Reprises sur provisions non utilisées	(2)	(34)	(56)	(15)	(107)
Virements de rubriques et autres mouvements	3	13	1	5	22
30/06/2026	148	626	772	577	2 123 ^b

Les provisions pour risques chantiers, travaux et fin de chantiers et pour pertes à terminaison concernent principalement Colas, Bouygues Construction et Equans. L'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Autres provisions courantes :	577
Provisions pour assurances (sinistres, franchises, etc.)	105
Provisions pour restructuration	8
Provisions pour remise en état des sites (courant)	31
Provisions courantes diverses	433

(b) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions courantes sont quasiment stables et s'établissent à 44 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 43 millions d'euros au 31 décembre 2025. La variation de la période est principalement liée aux effets de conversion de la livre sterling et du franc suisse.

Note 6 Dettes financières non courantes et courantes

6.1 Répartition des emprunts

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Emprunts obligataires	1 658	701	7 186	8 186
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	201	220	1 543	1 355
Emprunts et dettes financières divers	15	29	150	155
TOTAL DETTES FINANCIERES	1 874	950	8 879	9 696

Les dettes financières non courantes et courantes s'établissent à 10 753 millions d'euros au 30 juin 2026 et sont en hausse de 107 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2025.

6.2 Covenants et trigger events

Les emprunts obligataires comportent une clause de change of control (clause de changement de contrôle de Bouygues SA). Les crédits bancaires contractés par Bouygues SA ne comportent ni covenant financier ni trigger event. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

6.3 Programmes de cession de créances et d'affacturage inversé

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 (principalement lorsque les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution sont transférés en substance à un tiers) a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 30 juin 2026 est de 104 millions d'euros (108 millions d'euros au 30 juin 2025) contre 192 millions d'euros au 31 décembre 2025 (265 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Le Groupe dispose également d'un programme de titrisation de créances commerciales, principalement par l'intermédiaire de sa filiale Bouygues Telecom, dont le montant, comptabilisé en « Emprunts et dettes financières divers », s'élève à 733 millions d'euros au 30 juin 2026 (594 millions d'euros au 30 juin 2025) contre 591 millions d'euros au 31 décembre 2025 (595 millions d'euros au 31 décembre 2024). Dans la mesure où ce programme n'est pas déconsolidant, il n'a pas d'incidence sur l'endettement financier net du Groupe. Dans l'état consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie encaissée est présentée en « Augmentation des dettes financières courantes et non courantes ».

Le Groupe a mis en place chez Bouygues Telecom des programmes d'affacturage inversé dans lesquels des dettes fournisseurs sont cédées à des établissements financiers. Ces programmes tripartites proposent la possibilité pour les fournisseurs concernés (dont le règlement en France peut aller jusqu'à 60 jours après la date de la facture) de bénéficier d'un paiement anticipé en contrepartie d'un escompte et pour Bouygues Telecom de bénéficier d'un allongement du délai de paiement accordé par les établissements financiers qui peut aller jusqu'à 90 jours au-delà du délai contractuel.

Bouygues Telecom avait mis en place deux programmes pour des durées indéterminées, le premier sans montant maximum (avec un fournisseur de terminaux dont le délai de paiement contractuel est de 30 jours) a été clôturé le 1^{er} mai 2026 et la mise en place d'un nouveau programme est en cours. Le second pour un montant maximum de 110 millions d'euros (avec des fournisseurs de terminaux et d'équipements de réseau dont les délais de paiement contractuels sont de 45 à 60 jours) demeure actif.

Le détail de ces deux programmes est présenté ci-dessous :

	30/06/2026			30/06/2025			31/12/2025		
	Bouygues Telecom			Bouygues Telecom			Bouygues Telecom		
	1er Programme	2ème Programme	Total	1er Programme	2ème Programme	Total	1er Programme	2ème Programme	Total
Factures émises depuis moins de 60 jours		17	17	21	17	38	61	20	81
Factures émises depuis plus de 60 jours à 90 jours		1	1	35	2	37	48	12	60
Factures émises depuis plus de 90 jours				32		32	42	12	54
TOTAL AFFACTURAGE INVERSÉ		18	18	88	19	107	151	44	195

Les dettes concernées par ces programmes sont comptabilisées en « Fournisseurs et comptes rattachés ». L'état consolidé des flux de trésorerie n'est pas impacté lors du recours à ces programmes. Le paiement est présenté en « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » à l'extinction des dettes fournisseurs.

Au 30 juin 2026, la totalité des montants concernés par le programme d'affacturage inversé a été réglée par les établissements financiers aux fournisseurs et Bouygues Telecom n'a pas bénéficié d'une extension des délais contractuels (98 millions d'euros au 30 juin 2025).

Note 7 Principaux éléments de variation de l'endettement financier net

7.1 Variation de l'endettement financier net

	31/12/2025	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Variations des justes valeurs	Autres mouvements	30/06/2026
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 535	6	138	(2 973)		130 ^b	4 836
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(1 103)	31	38	384			(650)
TRESORERIE NETTE (A)	6 432	37 ^a	176 ^a	(2 589) ^a		130	4 186
Dettes financières non courantes	9 696	2	(20)	186		(985) ^d	8 879
Dettes financières courantes	950	2	3	(16)		935 ^d	1 874
Instruments financiers nets	(10)	(8)			(34)		(52)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)	10 636	(4)	(17)	170	(34)	(50) ^e	10 701
ENDETTEMENT FINANCIER NET (A) - (B)	(4 204)	41	193 ^c	(2 759)	34	180	(6 515)

(a) Diminution de la trésorerie nette sur le premier semestre 2026 de 2 376 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

(b) Dont l'impact de l'amendement IFRS 9 au 1^{er} janvier 2026 pour 130 millions d'euros (cf. note 2.3 de l'annexe).

(c) Dont 132 millions d'euros de trésorerie acquise au titre de l'acquisition de Vannoy Construction par Bouygues Construction et 30 millions d'euros de trésorerie nette chez Equans au titre principalement de la cession de ses activités Infra & Mobility BV.

(d) Dont 992 millions d'euros chez Bouygues SA de reclassement de non courant à courant de l'emprunt obligataire arrivant à échéance en juin 2027.

(e) Dont une baisse des intérêts courus constatés sur les dettes bancaires mais non appréhendés dans les flux de trésorerie pour un impact négatif de 43 millions d'euros.

7.2 Principales variations de l'endettement financier net sur le 1^{er} semestre 2026

ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31/12/2025	(4 204)
Acquisitions/cessions des activités consolidées	(133) ^a
Opérations sur capital	30
Dividendes versés	(924)
Exploitation	(1 284) ^b
ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 30/06/2026	(6 515)

(a) Concerne principalement l'acquisition du groupe allemand Frauenrath chez Colas pour un impact négatif de 133 millions d'euros, l'acquisition de Vannoy Construction aux États-Unis chez Bouygues Construction pour un impact négatif de 128 millions d'euros, compensé par la cession de la société Equans Infra & Mobility BV chez Equans pour 130 millions d'euros (cf. note 1.1 de l'annexe).

(b) Dont 59 millions d'euros d'amélioration du besoin en fonds de roulement d'activité au 30 juin 2026 à la suite de l'application de l'amendement IFRS 9 (cf. note 2.3 de l'annexe) et qui concerne principalement Bouygues Construction pour 31 millions d'euros, Bouygues Immobilier pour 8 millions d'euros, Equans pour 7 millions d'euros et Colas pour 7 millions d'euros.

La contribution des acquisitions aux comptes consolidés au 30 juin 2026 n'est pas significative.

Note 8 Chiffre d'affaires

8.1 Analyse par métier

Le chiffre d'affaires par métier est présenté après élimination du chiffre d'affaires inter-activités.

	1 ^{er} semestre 2026				1 ^{er} semestre 2025			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Colas	2 885	3 707	6 592	25	3 031	3 817	6 848	26
Bouygues Construction	2 035	3 250	5 285	20	1 960	3 198	5 158	19
Bouygues Immobilier	520	8	528	2	608	40	648	2
Equans	3 060	5 780	8 840	34	3 079	6 119	9 198	34
Bouygues Telecom	4 011		4 011	15	3 886		3 886	15
TF1	861	117	978	4	964	121	1 085	4
Bouygues SA et autres	1	57	58		7	40	47	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	13 373	12 919	26 292	100	13 535	13 335	26 870	100

	2 ^{ème} trimestre 2026				2 ^{ème} trimestre 2025			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Colas	1 631	2 383	4 014	29	1 721	2 418	4 139	29
Bouygues Construction	1 022	1 702	2 724	19	1 048	1 621	2 669	19
Bouygues Immobilier	296	5	301	2	339	20	359	3
Equans	1 570	2 967	4 537	32	1 562	3 049	4 611	32
Bouygues Telecom	1 999		1 999	14	1 908		1 908	13
TF1	457	56	513	4	508	66	574	4
Bouygues SA et autres	1	20	21		6	19	25	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	6 976	7 133	14 109	100	7 092	7 193	14 285	100

La ventilation du chiffre d'affaires par nature et métier figure en note 11 de l'annexe.

8.2 Analyse par activité

	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2026	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2025
Colas	6 620	6 890
Bouygues Construction	5 329	5 205
Bouygues Immobilier	528	648
dont Logement	499	611
dont Tertiaire	29	37
Equans	8 872	9 231
Bouygues Telecom	4 031	3 910
dont Chiffre d'affaires Services ^a	3 210	3 202
dont Autres ^b	821	708
TF1	993	1 103
dont Média	869	975
dont Studio TF1	124	128
Bouygues SA et autres	129	118
Chiffre d'affaires inter-activités	(210)	(235)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	26 292	26 870

(a) Le chiffre d'affaires facturé aux clients de Bouygues Telecom s'élève à 3 243 millions d'euros au premier semestre 2026 contre 3 223 millions d'euros au premier semestre 2025.

(b) Le chiffre d'affaires Autres comprend notamment : les ventes de terminaux, d'accessoires, d'assurances ou autres, les revenus d'itinérance, les prestations de services autres que télécoms (construction de sites ou installation de lignes FTTH) et le cofinancement publicitaire.

	Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2026	Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2025
Colas	4 026	4 162
Bouygues Construction	2 745	2 684
Bouygues Immobilier	301	359
dont Logement	274	324
dont Tertiaire	27	35
Equans	4 563	4 625
Bouygues Telecom	2 011	1 920
dont Chiffre d'affaires Services ^a	1 608	1 597
dont Autres ^b	403	323
TF1	521	583
dont Média	455	514
dont Studio TF1	66	69
Bouygues SA et autres	59	62
Chiffre d'affaires inter-activités	(117)	(110)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	14 109	14 285

(a) Le chiffre d'affaires facturé aux clients de Bouygues Telecom s'élève à 1 624 millions d'euros au deuxième trimestre 2026 contre 1 608 millions d'euros au deuxième trimestre 2025.

(b) Le chiffre d'affaires Autres comprend notamment : les ventes de terminaux, d'accessoires, d'assurances ou autres, les revenus d'itinérance, les prestations de services autres que télécoms (construction de sites ou installation de lignes FTTH) et le cofinancement publicitaire.

8.3 Analyse par zone géographique

	1 ^{er} semestre 2026		1 ^{er} semestre 2025	
	Total	%	Total	%
France	13 373	51	13 535	50
Union européenne (26 membres)	3 983	15	3 898	15
Autres pays européens	3 763	14	4 039	15
Afrique	669	3	799	3
Moyen-Orient	94		108	
Amérique du Nord	2 638	10	2 717	10
Amérique Centrale et du Sud	212	1	280	1
Asie-Pacifique	1 560	6	1 494	6
TOTAL	26 292	100	26 870	100

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2026 réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 67% par le Royaume-Uni et pour 30% par la Suisse (respectivement 71% et 27% pour le premier semestre 2025), essentiellement dans les activités d'énergies et services et de construction.

	2 ^{ème} trimestre 2026		2 ^{ème} trimestre 2025	
	Total	%	Total	%
France	6 976	49	7 092	50
Union européenne (26 membres)	2 173	15	2 127	15
Autres pays européens	1 955	14	2 049	14
Afrique	370	3	426	3
Moyen-Orient	39		48	
Amérique du Nord	1 658	12	1 715	12
Amérique Centrale et du Sud	96	1	112	1
Asie-Pacifique	842	6	716	5
TOTAL	14 109	100	14 285	100

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2026 réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 66% par le Royaume-Uni et pour 31% par la Suisse (respectivement 70% et 28% pour le deuxième trimestre 2025), essentiellement dans les activités d'énergies et services et de construction.

8.4 Carnet de commandes

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Division Construction	33 422	32 964	31 954
dont Colas	14 782	14 957	13 685
dont Bouygues Construction	17 937	17 213	17 490
dont Bouygues Immobilier	703	794	779
Equans	27 560	25 840	25 425

Note 9 Résultat opérationnel

	1 ^{er} semestre		2 ^{ème} trimestre	
	2026	2025	2026	2025
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	782	743	729	703
Autres produits opérationnels	2	13		(1)
Autres charges opérationnelles	(62)	(68)	(45)	(35)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	722	688	684	667

La répartition par métier du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel est présentée en note 11 de l'annexe.

1^{er} semestre 2026

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 60 millions d'euros pour le Groupe. Elles concernent principalement les éléments suivants :

- 36 millions d'euros de coûts liés aux dispositifs d'incitation à la performance chez Equans, Bouygues SA et TF1 ;
- 20 millions d'euros de coûts chez Bouygues SA et Bouygues Telecom, en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France (cf. note 1 de l'annexe) ;
- 4 millions d'euros de coûts en lien avec un changement de réglementation chez Bouygues Construction ; et
- 2 millions d'euros de coûts d'intégration chez Equans et 2 millions d'euros d'autres produits opérationnels nets chez Bouygues Telecom.

1^{er} semestre 2025

Les autres charges opérationnelles nettes s'élevaient à 55 millions d'euros pour le Groupe. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 51 millions d'euros de coûts liés aux dispositifs d'incitation à la performance chez Equans, Bouygues SA et TF1 ;
- 14 millions d'euros de coûts de réorganisation et d'intégration, dont des coûts liés à un plan de mobilité chez Bouygues Telecom et des coûts d'intégration chez Equans ;
- 3 millions d'euros de coûts en lien avec un changement de réglementation chez Bouygues Construction ; et
- 13 millions d'euros d'autres produits opérationnels chez Bouygues Telecom, principalement liés à la cession de trois data centres (cf. note 1.2 de l'annexe).

Note 10 Impôt

La charge d'impôt s'élève à 212 millions d'euros au premier semestre 2026 :

	1 ^{er} semestre		2 ^{ème} trimestre	
	2026	2025	2026	2025
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT	(212)	(268)	(174)	(205)

Le Groupe a comptabilisé une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les bénéfices en France de 39 millions d'euros au premier semestre 2026, contre 58 millions d'euros un an plus tôt. Hors cette contribution, le taux effectif d'impôt pour le premier semestre 2026 s'élève à 33% (contre 42% au premier semestre 2025) et l'écart avec le taux théorique en France s'explique principalement par des pertes à l'étranger n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs.

Note 11 Information sectorielle

Les contributions par métier aux principaux agrégats du Groupe sont les suivantes :

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
1^{er} SEMESTRE 2026								
Publicité						714		714
Prestations de services	279	360	29	2 032	3 210	279	110	6 299
Autres produits sur activités de construction	5 034	4 925	499	6 713			18	17 189
Autre chiffre d'affaires	1 307	44		127	821		1	2 300
Chiffre d'affaires total	6 620	5 329	528	8 872	4 031	993	129	26 502
Chiffre d'affaires inter-activités	(28)	(44)		(32)	(20)	(15)	(71)	(210)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES	6 592	5 285	528	8 840	4 011	978	58	26 292
Achats consommés	(3 005)	(3 162)	(346)	(3 839)	(425)	(381)	83	(11 075)
Charges de personnel	(2 104)	(1 303)	(58)	(3 381)	(465)	(207)	(55)	(7 573)
Charges externes	(1 384)	(742)	(105)	(1 194)	(1 797)	(210)	65	(5 367)
Impôts et taxes	(86)	(55)	(5)	(32)	(165)	(39)	(4)	(386)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(113)	(48)	(1)	(75)	(715)	(136)	(8)	(1 096)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(20)	9	(8)	38	(10)	2	18	29
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	5	188	(19)	103	(160)	70	(182)	5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT								
DES ACTIVITÉS	(115)	172	(14)	460	274	77	(25)	829
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(4)	(1)			(17)	(3)	(22)	(47)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(119)	171	(14)	460	257	74	(47)	782
Autres produits opérationnels					2			2
Autres charges opérationnelles		(4)		(14)	(18)	(4)	(22)	(62)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(119)	167	(14)	446	241	70	(69)	722
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(2)	44	(6)	22	(58)	3	(89)	(86)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(23)	(3)		(10)	(35)	(1)	(1)	(73)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(5)	5		(12)	(19)	(2)	(3)	(36)
Impôt	(6)	(70)	3	(109)	(50)	(20)	40	(212)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	22	7	(7)	10	(29)			3
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS								
POURSUIVIES	(133)	150	(24)	347	50	50	(122)	318
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	(133)	150	(24)	347	50	50	(122)	318
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(131)	150	(23)	346	43	24	(122)	287

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
1^{er} SEMESTRE 2025								
Publicité						782		782
Prestations de services	264	394	18	2 482	3 202	297	117	6 774
Autres produits sur activités de construction	5 304	4 761	630	6 627			1	17 323
Autre chiffre d'affaires	1 322	50		122	708	24		2 226
Chiffre d'affaires total	6 890	5 205	648	9 231	3 910	1 103	118	27 105
Chiffre d'affaires inter-activités	(42)	(47)		(33)	(24)	(18)	(71)	(235)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES	6 848	5 158	648	9 198	3 886	1 085	47	26 870
Achats consommés	(3 185)	(3 037)	(436)	(4 252)	(390)	(390)	49	(11 641)
Charges de personnel	(2 113)	(1 258)	(58)	(3 352)	(465)	(207)	(57)	(7 510)
Charges externes	(1 474)	(764)	(116)	(1 102)	(1 706)	(194)	87	(5 269)
Impôts et taxes	(88)	(50)	(10)	(37)	(160)	(45)	(3)	(393)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(123)	(50)	(3)	(84)	(668)	(181)	(8)	(1 117)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(10)	22	(2)	(58)	(31)	2	(14)	(91)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	29	129	(31)	51	(160)	61	(132)	(53)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	(116)	150	(8)	364	306	131	(31)	796
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(4)	(1)			(18)	(7)	(23)	(53)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(120)	149	(8)	364	288	124	(54)	743
Autres produits opérationnels					13			13
Autres charges opérationnelles		(3)		(33)	(10)	(5)	(17)	(68)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(120)	146	(8)	331	291	119	(71)	688
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(7)	47	(9)	18	(61)	4	(92)	(100)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(23)	(3)	(1)	(9)	(22)	(1)	(1)	(60)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(2)	7		(13)	(21)	1	(1)	(29)
Impôt	(5)	(77)	3	(108)	(80)	(43)	42	(268)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	12	3	(8)	16	(32)		5	(4)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(145)	123	(23)	235	75	80	(118)	227
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	(145)	123	(23)	235	75	80	(118)	227
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(144)	122	(22)	234	66	36	(119)	173

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
2^{ème} TRIMESTRE 2026								
Publicité						377		377
Prestations de services	149	164	16	1 503	1 608	144	58	3 642
Autres produits sur activités de construction	3 034	2 561	285	2 997				8 877
Autre chiffre d'affaires	843	20		63	403		1	1 330
Chiffre d'affaires total	4 026	2 745	301	4 563	2 011	521	59	14 226
Chiffre d'affaires inter-activités	(12)	(21)		(26)	(12)	(8)	(38)	(117)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES								
	4 014	2 724	301	4 537	1 999	513	21	14 109
Achats consommés	(1 849)	(1 621)	(191)	(1 962)	(204)	(197)	45	(5 979)
Charges de personnel	(1 125)	(688)	(29)	(1 707)	(223)	(104)	(33)	(3 909)
Charges externes	(743)	(319)	(54)	(620)	(906)	(120)	36	(2 726)
Impôts et taxes	(34)	(24)	(3)	(14)	(27)	(17)	(2)	(121)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(74)	(24)		(39)	(362)	(51)	(6)	(556)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(25)	(14)	(4)	12	(1)	(1)	2	(31)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	2	58	(23)	48	(84)	41	(77)	(35)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	166	92	(3)	255	192	64	(14)	752
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(2)	(1)			(8)	(2)	(10)	(23)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	164	91	(3)	255	184	62	(24)	729
Autres produits opérationnels								
Autres charges opérationnelles		(4)		(8)	(17)	(1)	(15)	(45)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	164	87	(3)	247	167	61	(39)	684
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(5)	24	(3)	10	(31)	1	(42)	(46)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11)	(1)		(5)	(17)	(1)	(1)	(36)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(3)	2	(1)	(4)	(10)	(1)	(1)	(18)
Impôt	(52)	(37)	1	(53)	(33)	(15)	15	(174)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	12	7	(4)	2	(14)		(2)	1
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	105	82	(10)	197	62	45	(70)	411
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	105	82	(10)	197	62	45	(70)	411
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	105	82	(10)	196	56	22	(70)	381

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
2^{ème} TRIMESTRE 2025								
Publicité						419		419
Prestations de services	141	213	10	1 255	1 597	152	62	3 430
Autres produits sur activités de construction	3 204	2 449	349	3 306				9 308
Autre chiffre d'affaires	817	22		64	323	12		1 238
Chiffre d'affaires total	4 162	2 684	359	4 625	1 920	583	62	14 395
Chiffre d'affaires inter-activités	(23)	(15)		(14)	(12)	(9)	(37)	(110)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES								
	4 139	2 669	359	4 611	1 908	574	25	14 285
Achats consommés	(1 908)	(1 545)	(245)	(2 172)	(185)	(204)	15	(6 244)
Charges de personnel	(1 139)	(657)	(27)	(1 697)	(224)	(104)	(31)	(3 879)
Charges externes	(804)	(330)	(62)	(499)	(820)	(93)	40	(2 568)
Impôts et taxes	(36)	(20)	(4)	(15)	(28)	(19)	(1)	(123)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(78)	(26)	(1)	(41)	(344)	(94)	(5)	(589)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	1	(11)	(3)	(25)	(4)	(3)	(7)	(52)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	14	(2)	(18)	25	(98)	31	(55)	(103)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	189	78	(1)	187	205	88	(19)	727
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(2)				(9)	(2)	(11)	(24)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	187	78	(1)	187	196	86	(30)	703
Autres produits opérationnels					(1)			(1)
Autres charges opérationnelles		(3)		(14)	(5)	(3)	(10)	(35)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	187	75	(1)	173	190	83	(40)	667
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	(7)	24	(3)	9	(31)	1	(44)	(51)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11)	(1)	(1)	(5)	(11)		(2)	(31)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)		3		(5)	(12)	2	2	(10)
Impôt	(58)	(43)		(63)	(39)	(23)	21	(205)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	9	2	(3)	8	(14)	1	2	5
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	120	60	(8)	117	83	64	(61)	375
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	120	60	(8)	117	83	64	(61)	375
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	120	59	(7)	116	74	29	(62)	329

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	(119)	171	(14)	460	257	74	(47)	782
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(23)	(3)		(10)	(35)	(1)	(1)	(73)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	117	49	1	75	732	139	30	1 143
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	20	(9)	8	(38)	10	(2)	(18)	(29)
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(51)	(77)	(6)	(12)	(10)	(5)	1	(160)
EBITDA APRÈS LOYER								
1^{er} SEMESTRE 2026	(56)	131	(11)	475	954	205	(35)	1 663

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	(120)	149	(8)	364	288	124	(54)	743
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(23)	(3)	(1)	(9)	(22)	(1)	(1)	(60)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	127	51	3	84	686	188	31	1 170
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	10	(22)	2	58	31	(2)	14	91
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(51)	(54)	(5)	(7)	(27)	(8)		(152)
EBITDA APRÈS LOYER								
1^{er} SEMESTRE 2025	(57)	121	(9)	490	956	301	(10)	1 792

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	164	91	(3)	255	184	62	(24)	729
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11)	(1)		(5)	(17)	(1)	(1)	(36)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	76	25		39	370	53	16	579
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	25	14	4	(12)	1	1	(2)	31
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(30)	(30)	(2)	(9)	1	(3)	1	(72)
EBITDA APRÈS LOYER								
2^{ème} TRIMESTRE 2026	224	99	(1)	268	539	112	(10)	1 231

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	187	78	(1)	187	196	86	(30)	703
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11)	(1)	(1)	(5)	(11)		(2)	(31)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	80	26	1	41	353	96	16	613
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(1)	11	3	25	4	3	7	52
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(22)	(25)	(3)	(5)	(1)	(2)		(58)
EBITDA APRÈS LOYER								
2^{ème} TRIMESTRE 2025	233	89	(1)	243	541	183	(9)	1 279

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Indicateurs financiers bilan 30 juin 2026								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	(308)	4 065	(460)	2 128	(4 283)	432	(8 089)	(6 515)
Indicateurs financiers bilan 31 décembre 2025								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	1 209	4 508	(371)	2 097	(3 738)	515	(8 424)	(4 204)

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA & autres filiales	Total
Autres indicateurs financiers 1^{er} semestre 2026								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	(42)	184	(16)	435	933	149	(102)	1 541
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(95)	(31)		(61)	(613)	(88)	(1)	(889)
Remboursement des obligations locatives (III)	(123)	(21)	(3)	(66)	(72)	(6)		(291)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	(260)	132	(19)	308	248	55	(103)	361
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF COURANT ET PROVISIONS COURANTES								
	(870)	(339)	(82)	32	(303)	4	(19)	(1 577)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION								
	(27)	1		(3)	(207)	(2)		(238)

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA & autres filiales	Total
Autres indicateurs financiers 1^{er} semestre 2025								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	21	220	(7)	415	957	242	(123)	1 725
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(88)	(20)		(59)	(667)	(150)	(5)	(989)
Remboursement des obligations locatives (III)	(115)	(23)	(2)	(68)	(81) ^a	(6)	(2)	(297)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	(182)	177	(9)	288	209	86	(130)	439
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF COURANT ET PROVISIONS COURANTES								
	(921)	(383)	(119)	15	(345)	10	14	(1 729)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION								
	(28)	(3)		1	(147)	1		(176)

(a) Le montant de remboursement des loyers de Bouygues Telecom est présenté net de la part du prix de vente des immobilisations allouées aux actifs conservés dans le cadre d'une opération de cession bail de 48 millions d'euros au premier semestre 2025 (cf. note 1.2 de l'annexe).

Le cash-flow libre est en baisse de 78 millions d'euros par rapport à celui dégagé au premier semestre de l'exercice 2025.

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers								
2^{ème} trimestre 2026								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	194	72	(4)	219	514	78	(65)	1 008
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(61)	(23)		(31)	(271)	(29)	(1)	(416)
Remboursement des obligations locatives (III)	(62)	(11)	(2)	(32)	(30)	(3)	2	(138)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	71	38	(6)	156	213	46	(64)	454
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF COURANT ET PROVISIONS COURANTES	(598)	115	(8)	(156)	(179)	(47)	3	(870)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	(1)	2		(2)	(10)	4	1	(6)

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers								
2^{ème} trimestre 2025								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	271	107	1	202	548	144	(73)	1 200
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(50)	(12)		(30)	(311)	(82)	(4)	(489)
Remboursement des obligations locatives (III)	(60)	(12)	(1)	(33)	(82)	(3)	(2)	(193)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	161	83		139	155	59	(79)	518
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF COURANT ET PROVISIONS COURANTES	(645)	(82)	(64)	(220)	(108)	(17)	11	(1 125)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	(4)	5			18	5	1	25

Note 12 Engagements hors bilan

Au cours du 1^{er} semestre 2026, les engagements hors bilan répertoriés en note 19 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 n'ont pas évolué de manière significative.

Note 13 Informations sur les parties liées

Les natures des transactions avec les parties liées n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2025.

Note 14 Différends et litiges

Les sociétés du groupe Bouygues sont engagées dans diverses procédures et réclamations dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter significativement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière du Groupe dans son ensemble. Les litiges sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent. Les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard de ces évaluations. Le Groupe met en œuvre tous les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts légitimes. Le détail des litiges provisionnés et de ceux qui ne le sont pas n'est pas communiqué, une telle information étant susceptible d'avoir une incidence sur l'issue de certains contentieux en cours.

Au premier semestre 2026, les différends et litiges décrits en note 23 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 n'ont pas évolué de manière significative à l'exception des éléments détaillés ci-après, pour lesquels les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard des évaluations réalisées par le Groupe :

14.1 Colas

14.1.1 International – Dépôt d'une plainte par Colas Rail en relation avec un projet à l'international

En 2017, un audit interne puis une enquête externe sollicitée par Colas Rail ont mis en évidence au sein d'une filiale étrangère de Colas Rail, des paiements suspects relatifs à des contrats remontant à 2011 au profit de consultants locaux. À la suite du dépôt d'une plainte par Colas Rail en France, le parquet national financier a ouvert une enquête. Les contrats de ces consultants ont été dénoncés et tout paiement interdit. En accord avec le client, Colas Rail a transféré le contrat de construction sans impact économique significatif pour le groupe Colas. La filiale étrangère de Colas Rail et le parquet national financier ont signé le 17 mars 2026 une convention judiciaire d'intérêt public mettant fin à l'action publique sans déclaration de culpabilité pour l'entreprise. Aux termes de cette convention, validée par le tribunal judiciaire de Paris, la société a payé au second trimestre 2026 une amende d'intérêt public de 29,7 millions d'euros et Colas est soumis à un programme de mise en conformité placé sous l'égide de l'Agence française anticorruption. Les conséquences financières ont été prises en compte dans les états financiers consolidés de l'exercice 2025. Ce contentieux est maintenant clos.

14.2 Bouygues Construction

14.2.1 France – METP Ile-de-France

À la suite d'une décision du Conseil de la concurrence intervenue le 9 mai 2007, la Région Ile-de-France (la « Région ») a initié une série de procédures visant à obtenir réparation du préjudice qu'elle estimait avoir subi du fait des pratiques anticoncurrentielles d'entreprises du secteur de la construction à l'occasion de l'attribution dans les années 1990, de différents marchés de rénovation de lycées en Ile-de-France. Le montant total du préjudice allégué est de 293 millions d'euros hors intérêts. Par deux arrêts du 17 mai 2023, le Conseil d'État a tranché un long débat relatif à la prescription de l'action de la Région, en jugeant que ladite action n'est pas prescrite. Aux termes d'arrêts rendus le 5 décembre 2025 sur huit premiers dossiers, la cour administrative d'appel de Paris a condamné in solidum les défenderesses au paiement des sommes suivantes : (i) préjudice évalué à 2% du montant HT des marchés concernés avec une responsabilité des entreprises de 2/3 de ce montant, (ii) intérêts légaux à compter de février 2010 capitalisés annuellement à compter de 2017, (iii) une partie des frais d'expertise, soit pour le groupe Bouygues au titre du marché qui le concernait un montant d'environ 620 000 euros. Ces arrêts sont devenus définitifs. Par des arrêts rendus les 15 et 29 juin 2026, la Cour administrative d'appel de Paris a statué sur les 80 dossiers restants et a condamné les défenderesses in solidum selon les mêmes principes que ceux retenus dans les arrêts du 5 décembre 2025. La quote-part du groupe Bouygues au titre de l'ensemble de ces condamnations est d'environ 4 millions d'euros, principal et intérêts compris. Le délai de recours contre ces décisions expirera au plus tard en septembre 2026. Ce litige devrait se solder et être sans impact significatif dans les comptes consolidés du Groupe.

14.2.2 France – Procédures fiscales

La direction des vérifications nationales et internationales de la direction générale des finances publiques (DVNI) a notifié à une filiale de Bouygues Construction une proposition de rectification au titre des exercices 2020 et 2021, relative à la déductibilité par Bouygues SA dans le cadre de son intégration fiscale d'une dépréciation pour risque d'irrécouvrabilité d'un financement en compte courant accordé à l'une de ses filiales à l'étranger. La DVNI ayant informé la filiale de Bouygues Construction, en réponse aux observations de cette dernière, qu'elle maintenait la rectification proposée, un recours hiérarchique a été formé. Ce recours ayant été infructueux, la filiale a saisi la commission nationale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaires, qui a rendu un avis favorable au maintien des redressements le 16 septembre 2025. Le redressement a été notifié en décembre 2025, pour un montant de 100 millions d'euros, dont 47 millions d'euros ont été mis en recouvrement. Une réclamation contentieuse a été déposée le 8 janvier 2026 auprès de la DVNI afin de contester ce redressement et une garantie bancaire a été émise le 2 février 2026 à la suite d'une demande de sursis de paiement. Le solde a été mis en recouvrement en avril 2026 et une nouvelle garantie bancaire a été émise en mai 2026, à la suite d'une demande de sursis de paiement.

14.3 Equans

14.3.1 Royaume-Uni – Centrale biomasse Belfast

Le 3 novembre 2015, Bouygues E&S Contracting UK Limited (« BYES Contracting ») et Full Circle Generation Ltd (le « Client ») ont conclu (i) un contrat de conception-construction (le « CCC ») et (ii) un contrat d'exploitation-maintenance (le « CEM ») pour réaliser une centrale biomasse (Energy from Waste) dans le port de Belfast.

La centrale a été réceptionnée le 26 mars 2020. Le Client ayant considéré que les tests de performance réalisés à compter de cette date n'ont pas été concluants, il a procédé à la résiliation du CCC pour faute le 5 juillet 2021, et à la résiliation du CEM pour faute le 6 juillet 2021. BYES Contracting conteste le droit à résiliation du Client.

Le 28 mars 2022, le Client a initié une procédure d'arbitrage en vue de se voir indemniser des dommages résultant de la non-atteinte des performances de la centrale. Le client a révisé à la baisse en avril 2025 le montant de sa réclamation à 236 millions de livres sterling (contre 376 millions de livres sterling précédemment), dont 203 millions de livres sterling au titre du contrat de construction et 33 millions de livres sterling au titre du contrat d'exploitation-maintenance. BYES Contracting réclame 14 millions de livres sterling à titre de demande reconventionnelle. Les audiences relatives au fond du litige se sont tenues au deuxième trimestre 2026, une décision devant intervenir au dernier trimestre de l'année. Les audiences sur le quantum devraient se tenir au deuxième trimestre 2027.

14.4 Bouygues Telecom

14.4.1 Contentieux terminaux mobiles

En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que des offres anciennes de Bouygues Telecom associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a condamné Bouygues Telecom à payer à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros de dommages et intérêts, et indiqué que l'exécution provisoire du jugement était de droit. Free Mobile a pris la décision de procéder à l'exécution forcée de la condamnation. En conséquence, le 16 mai 2023, Bouygues Telecom a versé à Free Mobile la somme de 308 millions d'euros majorée des intérêts légaux, soit 310 millions d'euros. Bouygues Telecom conteste le jugement du tribunal de commerce de Paris et a interjeté appel le 9 février 2023. Le 2 août 2023, Free Mobile a également interjeté appel de ce jugement et a porté sa demande à 742 millions d'euros à titre de dommages-intérêts. En octobre 2025, Free Mobile a réévalué sa demande à un montant compris entre 805 millions d'euros et 1 440 millions d'euros. L'audience des plaidoiries devant la cour d'appel de Paris s'est tenue en avril 2026.

14.4.2 Accès à la boucle locale cuivre

En avril 2021, Bouygues Telecom a assigné la société Orange devant le tribunal de commerce de Paris pour obtenir réparation de son préjudice, évalué à 84 millions d'euros, résultant des manquements d'Orange à ses obligations essentielles d'accès à la

boucle locale en cuivre pendant la période 2016-2020, pour lesquels l'Arcep l'avait mise en demeure dans sa décision n° 2018-1596 RDP. Par un jugement du 26 juin 2024, le tribunal de commerce de Paris a considéré qu'Orange avait commis une faute, mais que le préjudice de Bouygues Telecom avait été réparé par le versement de pénalités contractuelles, ce que Bouygues Telecom conteste. Bouygues Telecom a interjeté appel de ce jugement le 7 août 2024 et évalue désormais son préjudice à 88 millions d'euros.

En mars 2026, Bouygues Telecom a assigné Orange devant le tribunal des affaires économiques de Paris pour pratiques discriminatoires en relation avec la qualité du réseau cuivre sur la période postérieure à 2020. À date, Bouygues Telecom évalue son préjudice à 50 millions d'euros.

14.4.3 Litige brevets

Bouygues Telecom a été assignée par un tiers en contrefaçon au titre de trois brevets. Les demandes s'élèvent au total à 60 millions d'euros. Par un arrêt en date du 3 juin 2026, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par le tiers contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris favorable à Bouygues Telecom sur le premier brevet ; ce contentieux est clos. Une autre décision rendue en appel est favorable à Bouygues Telecom sur le deuxième brevet ; le tiers ayant formé un pourvoi, ce litige est pendant devant la cour de cassation. L'Office européen des brevets a révoqué le troisième brevet et le demandeur s'est désisté de son action devant le tribunal judiciaire ; ce dernier contentieux a été clôturé au premier semestre 2025, sans impact sur les états financiers consolidés de l'exercice.

14.5 TF1

14.5.1 France – Assignment de TF1 par Canal+

Le 29 mars 2024, Groupe Canal+ et la Société d'Édition Canal Plus ont assigné la société TF1 et sa filiale e-TF1 devant le tribunal judiciaire de Paris, dans le cadre de l'exploitation de la marque TF1+ liée au lancement de la nouvelle plateforme de streaming. Ils demandent à être indemnisés à titre principal, à hauteur d'un montant total de 43 millions d'euros à titre principal, en invoquant respectivement la contrefaçon des marques « + » détenues par Groupe Canal+ et l'atteinte à la marque française de renommée « + », et des actes de concurrence déloyale. Groupe Canal+ réclame à titre subsidiaire un montant de 14 millions d'euros, en invoquant des actes de parasitisme. Les demandeurs ont récemment réévalué les montants de leurs réclamations à 49 millions d'euros à titre principal et 20 millions d'euros à titre subsidiaire. TF1 conteste ces demandes.

14.6 Bouygues SA

Le 3 juin 2026, Bouygues SA a reçu de l'Autorité des marchés financiers une notification de grief. Cette notification est consécutive à une enquête ouverte par l'AMF en 2021 sur l'information financière de la société Alstom et le marché du titre Alstom. Selon cette notification, Bouygues SA aurait détenu une information privilégiée relative au titre Alstom lorsqu'elle a cédé des titres Alstom le 1^{er} juin 2021. Bouygues, assisté de ses conseils, conteste ce grief.

Note 15 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 30 juin 2026, les actifs et passifs détenus en vue de la vente représentent un passif net de 63 millions d'euros. Ils sont relatifs à la quote-part de situation nette de Wojo comptabilisée par mise en équivalence chez Bouygues Immobilier dont la cession est attendue au troisième trimestre 2026, sous réserve de la levée des conditions suspensives.